LICENCE

AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC.
Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

R.DROUIN

L'Ange Marie

72290 MEZIERES SUR PONTHOUIN

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : PEFC/10-31-847

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière).
En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage.
Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,
Marc-Antoine de SEZE

PEFC™
10-1-1

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Le titulaire